

Studio Duô

Règlement d'utilisation

Généralités

- Le locataire est tenu de rendre la salle dans l'état d'origine.

Réservation

- La réservation se fait, dans l'idéal, au minimum 24h avant la date requise via le site internet, en contactant le +41 79 305 16 50 ou en écrivant à federicodicembrino@gmail.com. La réservation n'est valable qu'après avoir reçu une confirmation écrite ou orale.
- Informations à transmettre lors de la réservation : - formule choisie. -date et plage horaire souhaitée.
- Il est possible de faire des réservations à long terme. (par ex. chaque mardi soir dès 18h toute l'année)

Assurance / responsabilité

- L'association Danse et musique, qui bénéficie de l'utilisation du Studio Duô, couvre ses membres en cas de dégradation du matériel mis à disposition. En acceptant ce règlement d'utilisation, les utilisateurs deviennent membres "client studio" de l'association. Ceci n'engendre aucune obligation envers l'ADM et n'a pour but que d'assurer les clients.

Annulation de la réservation

- En cas d'annulation moins de 24h avant, le prix de la location reste dû

Matériel

- L'utilisation du matériel souhaité est discutée avant la prise des locaux.
- Une introduction à l'utilisation du matériel et des locaux est prévue lors de la première location.
- Les instruments sont utilisés avec des mains propres.
- Les utilisateurs doivent se conformer aux directives données oralement par le propriétaire lors de l'introduction de la première réservation.

Sécurité

- Il en est de la responsabilité des utilisateurs de régler le volume des installations de manière à ne pas occasionner des problèmes de santé physique .
- Les responsables du Studio Duô déclinent toute responsabilité en cas d'accident dus à une mauvaise utilisation du matériel mis à disposition.
- La ventilation reste enclenchée lors de l'utilisation du studio. En quittant les locaux elle doit être éteinte.
- Les utilisateurs doivent se conformer aux directives données oralement par le propriétaire lors de l'introduction de la première réservation.

Animaux

- Les animaux de compagnie sont interdits dans les locaux.

Hygiène

- Outre les généralités, les clients ne laissent pas de débris, déchets, miettes après leur passage. Ils nettoient le sol avec les outils de studio si nécessaire.
- Il est interdit de consommer de la nourriture "salissante" dans les locaux.
- Les chaussures sont enlevées à l'entrée du studio.

Pénalités

- Des pénalités d'au moins 50 francs sont applicables pour tous manquements aux règles notamment de nettoyages, déchets et soin du matériel.

Clés et lumière

- Le code de la keybox est fourni avant la location.
- La clé doit être remise impérativement à chaque sortie du local dans la keybox.
- En cas de perte de la clé, une facture de 100 francs sera adressée.
- Les deux portes (studio et bâtiment) doivent être fermées à clé à chaque départ.
- Les lumières sont éteintes en quittant les locaux.

Paiement

- Les paiement se fait à l'avance via le site internet ou en main propre.